



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 9 JANVIER 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	ONTEX	CARRIER Christiane	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 janvier 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 2 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2024

Exécutoire le : 23 JAN. 2024

Publiée / Notifiée le : 23 JAN. 2024

Visée le : 18 JAN. 2024

MARCHES PUBLICS

Marché 2023-030-1 : fourniture et pose de jeux sur le site des Mottets (Viviers-du-Lac) Attribution

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché consistant en la fourniture et la pose de jeux sur le site des Mottets (situé sur la commune de Viviers-du-Lac).

Ce marché fait suite au démontage des jeux présents sur le site en 2021 et 2022 pour des raisons de sécurité pour les utilisateurs.

Le marché 2023-030-1 est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commandes.

La consultation a fait l'objet d'une décomposition en 4 lignes de commande :

- Aire de jeux dite ex-pyramide – phase 1
- Aire de jeux dite ex-pyramide – phase 2
- Aire de jeux ouest
- Aire de jeux ex-skate-park

La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 15 mois à compter de sa notification.

Le montant maximal du marché est de 450 000 € HT.

La limite de réception des offres a été fixée au 27 novembre 2023 à 12h00. Huit offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix
- 40% valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique fourni par l'entreprise.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 12 décembre 2023 propose d'attribuer le marché à entreprise PROLUDIC avec une offre à 259 077,50 € HT pour l'ensemble des 4 espaces (estimation initiale : 450 000 € HT).

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle au budget (imputation budgétaire : 143-25). Le projet « aires de jeux sur le site des Mottets » est inscrit est PPI 2023-2025.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'accord cadre à bons de commandes présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché présenté ci-dessus et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 9 janvier 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 23- Présents et représentés : 25- Votants : 25- Pour : 25- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Annexe 1 : emplacement des aires de jeux

Site des Mottets situé sur la commune de Viviers du lac en Savoie



Aire de jeux n°1 – « ex-pyramide »
Phase 1 et phase 2



Aire de jeux n°2 – aire ouest



Aire de jeux n°3 – aire est (ex-skate-parc)



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 : Marché 2023-030-1 : Fourniture et pose de jeux sur le site des Mottets (Viviers-du-Lac) - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 18/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2024

Numéro de l'acte : d4825 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240109-d4825-DE

Date de décision : 09/01/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

